



Réf. Farde e-Assemblées : 2329305

N° OJ : 20

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/03/2020

Objet : 20 PLAN TOPO.- Cession gratuite d'une portion de terrain de la parcelle sise rue de Verdun 358, cadastrée Bruxelles 21ème division, section B, n°274R, à incorporer dans la voie publique.- Permis d'urbanisme n° V868/2017.

Le Conseil communal,

Vu l'article 100 du COBAT relatif aux charges d'urbanisme ;

Considérant qu'en date du 17/01/2019, le Collège des Bourgmestre et Echevins a délivré un permis d'urbanisme référencé V868/2017 pour le bien sis rue de Verdun 358, cadastrée Bruxelles 21ème division, section B, n°274R ;

Considérant que ce permis d'urbanisme impose la cession gratuite, à la Ville de Bruxelles, de l'emprise de terrain sise en avant de l'alignement ;

Considérant que le propriétaire et demandeur a transmis au Département de l'Urbanisme un engagement de cession à la Ville, à titre gratuit, quitte et libre de toute charge et sans frais pour elle, signé en date du 27/12/2018 ;

Considérant que les travaux sont en cours ;

Considérant que la partie à céder est déjà aménagée en tant que voirie publique ;

Considérant que l'acquisition de cette emprise de terrain d'une superficie totale de 10,49 m² permet à la Ville de Bruxelles de régulariser le statut de la voirie publique ;

Considérant que le plan de délimitation n° 7403 a été réalisé en date du 14/10/2019, par Pauwel Lievens, géomètre à la Cellule Topographie de la Section Plan du département d'Urbanisme de la Ville de Bruxelles ;

Considérant l'identification préalable de la parcelle (PRECAD) auprès du service Public Fédéral des Finances, plan n° 21821/10304 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ,

ARRETE :

Article unique : la cession gratuite, quitte et libre de toute charge et sans frais pour la Ville de Bruxelles d'une portion de terrain de 10,49 m² de la parcelle sise rue sise rue de Verdun 358, cadastrée Bruxelles 21ème division, section B, n°274R, est acceptée.

Annexes :

[Plan de délimitation \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Plan cadastral \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

